



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du mercredi 25 juin 2025

Date de la convocation : 17/06/2025

Le mercredi 25 juin 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 27

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 13**Absents et excusés :**

36

Présents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Gilles CHABRIER (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Philippe SARANT (Collège 1), Stéphane SERRE (Collège 2), Danièle MARJOREL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Monique ROBERT (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Samuel HOUEDEMON (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Absents : Françoise VAUCHE (Collège 2), Eve ALCAIDE (Collège 3), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Christophe SOULIER (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_025_2025

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - HAUTES TERRES TOURISME 2025

Le Président expose au Comité de direction que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants. Au chapitre 042 des recettes de fonctionnement apparaît le montant de 4 435.20 €, tandis qu'au chapitre 040 des dépenses d'investissement le montant prévu est de 0€. Il convient de rééquilibrer les opérations d'ordre.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2051 - 100	Concessions et droits assimilés	0	-4 435,2
13917 (040) - 0	Sub. équipt cpte résult.Budget communaut	0	4 435,2
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Président de Hautes Terres Tourisme, invite Le Comité de direction à voter ces crédits.

Le Comité de direction après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.